

Philippe **Beck**
Préface d'Élisabeth **Maheu**

Ni PUNIR
Ni LAISSER FAIRE

Du même auteur aux Éditions Jouvence :

Auto-empathie

Dans la même collection aux Éditions Jouvence :

Vaccinations: le droit de choisir, Dr François Choffat

Merveilleuse naissance, Suzanne Yates

Enfin libre d'être soi-même !, Evelyne Faniel et Christian Junod

Mon animal et moi, Marta Williams

Développer le lien parent-enfant par le jeu, Aletha Solter

Rêves et intuition, Mireille Rosselet-Capt

Vivre la nature avec les enfants, Joseph Bharat Cornell

Méthode Pilates pour enfants, Angelika Constan

Bien comprendre les besoins de votre enfant, Aletha Solter

Catalogue gratuit sur simple demande

Éditions Jouvence

France : BP 90107 – 74161 Saint-Julien-en-Genevois Cedex

Suisse : Route de Florissant 97 – 1206 Genève

Site Internet : www.editions-jouvence.com

E-mail : info@editions-jouvence.com

© Éditions Jouvence 2013 sous le titre *Éduquer sans punition*

© Éditions Jouvence 2017 pour la présente édition

ISBN : 978-2-88911-903-5

Maquette de couverture : Éditions Jouvence

Mise en page : Morgane Postaire

Illustration de couverture : stock.adobe.com : © tunedin

Illustration intérieure : stock.adobe.com : © by-studio

Tous droits de traduction, adaptation et reproduction réservés pour tous pays.

SOMMAIRE **Sommaire**

Préface.....	7
Avant-propos.....	11
I - Repères théoriques.....	17
1 - Les règles.....	20
2 - Les transgressions.....	27
3 - Les sanctions éducatives.....	32
4 - Appliquer la sanction éducative.....	43
II - Exemples pratiques.....	59
5 - Petite enfance (de 1 à 4 ans).....	63
6 - De 4 à 6 ans.....	79
7 - De 6 à 10 ans.....	94
8 - De 10 à 13 ans.....	116
9 - De 14 à 16 ans.....	130
10 - Transgressions d'adultes sans handicap mental ...	145
11 - En institution.....	154
Conclusion.....	175
Notes.....	177
Bibliographie.....	181

Préface

Nous visons chez les enfants l'obéissance critique aux autorités légitimes et non la soumission aux ordres arbitraires. Nous souhaitons leur apprendre à résister aux manipulations et les aider à développer des compétences psychosociales qui contribuent à une culture de non-violence.

La transgression d'une règle par des enfants ou des adolescents est souvent l'expression maladroite d'un besoin de sécurité, de reconnaissance, de compréhension, une quête de sens... La question de la sanction éducative est donc intimement liée à la question du sens de ce qui est demandé ou proposé aux enfants.

Quand les enfants d'une famille ou d'une institution ont des occasions de s'atteler ensemble à un travail concret (ramasser des pommes, préparer un repas ou bricoler), ils peuvent parler de ce qu'ils font, prendre en considération leurs différences, se répartir les tâches. Quand on leur propose des défis intelligents et collectifs à relever, ils font cause commune, conjuguent leurs efforts, prennent le goût de l'entraide, apprennent à réguler les inévitables conflits

et développent ainsi des habiletés utiles aux citoyens d'une société démocratique.

Quand des élèves sont invités à mutualiser ce qu'ils savent déjà faire et à exercer leur créativité pour faire face à des problèmes nouveaux, et quand l'enseignant intervient pour les y aider, les élèves manifestent davantage d'intérêt et font moins de bêtises.

L'autorité non-violente conjugue empathie, fermeté, et stimulation. Car au-delà de la satisfaction des besoins physiologiques (manger, dormir, bouger...), les enfants sont en attente d'une éducation suffisamment nourrissante en amour, suffisamment rassurante et « contenante » avec des limites clairement posées ; suffisamment stimulante pour les aider à se projeter dans l'avenir.

Toute transgression doit recevoir une réponse concrète qui réaffirme la loi et le sens des règles qui permettent à chacun d'être respecté au sein du groupe. Tout dommage doit être réparé. Mais il faut aussi entendre la transgression comme une réaction – impulsive ou délibérée – à une situation mal vécue, ressentie comme injuste ou inutile. Les adultes peuvent aider les jeunes à formuler de façon civile un désaccord, un ressenti, une demande concrète. La sanction sera alors l'occasion d'une prise de responsabilité envers soi, envers l'autre, et envers le cadre commun que l'on s'est donné. Elle transformera le conflit en un progrès dans l'organisation d'« un mieux vivre ensemble ».

La théorie, c'est bien pratique pour comprendre le réel, à condition qu'elle s'enracine dans les situations vécues et

inspire des réponses concrètes. Mais le fait de ne donner que quelques exemples serait dangereux, car ils risqueraient d'être lus comme des modèles à suivre. Or il n'y a pas de recette toute faite qui « marche à tous les coups » ! C'est la multiplication des exemples qui permet d'entrer dans la vraie richesse de *l'esprit* de la sanction éducative. C'est ce que nous propose copieusement Philippe Beck dans ce manuel. Chaque personne y puisera selon ses questions et ses besoins les réponses qui sonnent juste pour elle.

Bonne lecture.

Élisabeth MAHEU

Avant-propos

Depuis les années 1980, j'ai appris à animer des groupes d'adultes cherchant à améliorer leurs comportements – bien plus que leurs connaissances – en matière de résolution non-violente des conflits et de tout ce qui « tourne autour » : comment bien communiquer, comment gérer ses émotions, s'affirmer, prendre des décisions en équipe, négocier, servir de médiatrice ou de médiateur...

J'ai animé ainsi des centaines de stages de formation, d'abord à temps partiel à côté d'un emploi de secrétaire associatif dans le mouvement non-violent, puis – depuis 2001 – à temps plein après que deux amis et moi avons créé FormAction¹, une structure de formation, « intervention » et *coaching*.

C'est en travaillant avec des enseignants que le thème de la sanction a pris pour moi de l'importance : en classe, bien des conflits naissent en effet à partir de la transgression de règles, de la sanction imposée par le prof, de la réaction de l'élève à cette sanction.

Autrefois, les choses étaient claires : les adultes posaient les règles et les imposaient ; les enfants obéissaient ou... on les soumettait de force.

Nos rapports adultes/enfants ont (heureusement) changé; les règles sont expliquées en classe, voire négociées tous ensemble lorsque c'est possible, affichées (charte de classe ou d'établissement), leur application discutée (en conseil de classe par exemple). Et patatras: tout cela ne suffit pas, les transgressions continuent. Sauf que maintenant c'est souvent l'enseignant qui culpabilise: «Qu'ai-je donc fait de faux? Si j'avais fait juste, cela ne se produirait pas...»

Il fallait que j'aborde de plus près cette thématique, afin d'aider ces profs à sortir de leur culpabilité que je sentais parfaitement injustifiée!

Il se trouve que j'avais lu plusieurs articles à propos de la sanction éducative, notamment dans la revue *Alternatives non-violentes*²; plusieurs livres aussi, dans la foulée³, Eirick Prairat notamment – à ma connaissance le chercheur universitaire le plus spécialisé sur cette question. J'avais rencontré Élisabeth Maheu, auteur de plusieurs articles tentant de rendre plus concrètes ces conceptions théoriques, et nous avons longuement parlé de son travail. Depuis lors, Élisabeth – devenue une amie – a d'ailleurs publié le livre le plus pragmatique existant sur la question⁴.

J'ai donc préparé une formation de trois jours sur ce thème, que j'ai proposée à la formation continue d'enseignants. C'était en 2006. Succès foudroyant! Bien avant le délai d'inscription, le secrétariat m'avertissait que la session était pleine (je n'accepte que quinze participants par groupe). Depuis lors, ce succès ne s'est pas démenti; j'anime chaque année cette même formation dans plusieurs HEP⁵ de Suisse romande, elle fait chaque fois le plein. Viennent à ces cours, non seulement des

enseignants de tous les niveaux scolaires, mais également des éducatrices de la petite enfance travaillant en crèche et, à « l'autre bout », des enseignants spécialisés travaillant avec de grands adolescents en « semestre de motivation » ou autre structure post-scolarité obligatoire. Quelle variété d'expériences !

Ce n'est pas tout : en 2008, travaillant avec un groupe de travailleurs sociaux, en principe sur le thème de la violence, je me suis aperçu que ce qui leur posait le plus problème était la façon de sanctionner en cas de règles transgressées. À l'étude, il est apparu que ces éducateurs ne disposaient, institutionnellement, que de deux types de sanction : l'entretien... et l'exclusion ! L'immense fossé entre ce *dire* et ce *faire* les mettait, cela va sans dire, dans des situations inextricables : que faire lorsqu'on a l'impression de parler, parler, parler... sans résultat aucun ? Mais aussi, comment exclure un être qui est déjà « placé » là parce qu'il est exclu de partout ailleurs ?

Nous avons travaillé sur la sanction éducative, et cela a ouvert à ces travailleurs sociaux des horizons insoupçonnés qui les soulageaient grandement.

J'ai donc également proposé ce thème à la formation continue des travailleurs sociaux (à Lausanne) : succès encore plus vif qu'auprès des enseignants ! Dès l'année suivante, cette formation se voyait dédoublée, et réussissait encore à faire le plein.

J'ai ainsi côtoyé des personnes travaillant avec des tout-petits en crèche, avec des enfants « difficiles », avec de jeunes délinquants, avec des handicapés mentaux, psychotiques, autistes, trisomiques... Encore une immense variété de problématiques à laquelle je ne connais rien, je m'empresse de le dire. Population si diverse, si limitée

parfois dans ses possibilités de comprendre, mais avec toujours cette même réalité incontournable : une autonomie limitée – je rappelle que l'autonomie, c'est la capacité de se donner à soi-même ses règles – et, par conséquent, la présence à ses côtés d'adultes responsables de la personne, chargés, entre autres, de fixer et faire respecter les règles nécessaires à la vie en société.

Depuis le début de ces animations en 2006, j'ai demandé aux participants à mes formations la permission de reprendre les feuilles d'exercice qu'ils avaient remplies, dans lesquelles ils détaillaient des transgressions très diverses commises par des enfants de tous âges, et des enfants ou des adultes présentant toutes sortes de handicaps sociaux, caractériels, mentaux. Ces fiches reprenaient ensuite les sanctions qui leur paraissaient appropriées, articulant en somme les connaissances théoriques qui étaient les miennes et leur connaissance du terrain, du public avec lequel ils travaillent.

J'ai toujours espéré rédiger un jour une brochure qui donnerait davantage d'exemples pratiques de sanctions éducatives. Je voyais en effet combien, même quand la théorie paraît claire, il est difficile d'inventer des sanctions véritablement éducatives. Difficile de sortir de l'univers de la *punition*, celui où, tous ou presque tous, nous avons grandi : gifles, « lignes », exclusions, privations, cris, remontrances écrites... Ces pratiques sont tellement inscrites dans notre expérience *individuelle* et *collective* qu'il est normal qu'en dépit de tous nos efforts nous y retombions régulièrement, si ce n'est en actes, du moins en pensée, lorsque sanctionner est nécessaire.

Écrire une brochure sur la pratique de la sanction éducative... Ce jour est arrivé. Sauf qu'à ma stupéfaction, à peine la rédaction commencée, je me suis rendu compte que la masse de matériaux pratiques accumulés, ajoutée à la nécessité de l'introduire par un rappel théorique concret, allait m'amener bien au-delà des 24 ou 32 pages que j'avais naïvement imaginé produire. La brochure devenait livre...

Encore un mot pour les parents qui liront ce livre: quelques cas évoqués dans mes formations d'enseignants ou de travailleurs sociaux concernent également la vie familiale, et maintes situations vécues en classe peuvent se retrouver presque telles quelles à la maison. Néanmoins, je désirais enrichir cet aspect-là.

J'ai eu recours à six personnes de mes amis, quatre mamans et deux papas, chacune parent de deux ou trois enfants d'âges variés. Dûment instruites du système théorique proposé ici – je leur avais demandé d'étudier la partie théorique de ce livre –, elles ont passé avec moi une journée de travail intensif sur des cas de transgressions courantes à la maison. Les histoires de Chloé, Nathan, Guillaume, Aurélie, Antoine, Julie, Lucas et Damien que vous lirez dans la seconde partie de cet ouvrage sont issues de ce travail.

Quoi qu'il en soit, si les transgressions que commettent vos enfants – ou ceux qui vous sont confiés – ne sont pas celles décrites dans cet ouvrage, je suis convaincu que vous saurez lire entre les lignes, et transposer nombre de ces expériences pour les adapter à votre cadre de vie ou de travail, à votre culture familiale ou institutionnelle, à vos envies et moyens.

L'avertissement vaut au fond tout autant si vous trouvez dans la seconde partie de ce livre les situations qui vous préoccupent: *adaptez, ne copiez pas telles quelles les sanctions proposées!* C'est mon souhait le plus cher: car aucun apprentissage n'est vivant avant d'avoir été digéré, adapté, transformé.

Alors, à tous – parents, enseignants, moniteurs, éducateurs ou simples curieux – bonne lecture!

Philippe BECK



Pour bien comprendre les exemples qui constituent la seconde partie de cet ouvrage, il importe d'avoir en tête le modèle de la sanction éducative que je vais présenter, inspiré de l'ouvrage d'Élisabeth Maheu⁶, dont je ne saurais trop vous conseiller la lecture car il aborde bon nombre d'aspects particuliers qui n'ont pas leur place dans ce livre. Mais ce modèle théorique est le sien, tout au plus y ai-je ajouté, par-ci par-là, quelques accents légèrement différents.

Je vais suivre l'ordre de présentation qui, à l'expérience des formations en groupe, m'est apparu comme le plus clair, le plus compréhensible. Il part de la *règle* pour s'intéresser ensuite à sa *transgression*, puis aux *responsabilités* que cette transgression implique, pour aboutir aux *sanctions* permettant d'exercer ces diverses responsabilités.

Pour cette introduction, je vais me placer presque exclusivement dans l'univers de l'enfance : l'enfant censé apprendre des règles de la part d'adultes censés les lui enseigner.

Qui dit court, dit dense : je vous suggère par conséquent de lire lentement et attentivement les pages qui suivent pour leur permettre de vous imprégner. Ainsi aurez-vous

plus de facilité, et sûrement de plaisir, à lire ensuite les nombreux exemples qui constituent la seconde partie – et qui étaient dès l’origine, je le rappelle, le vrai but de ce livre.

1 • LES RÈGLES

Qu’est-ce qu’une règle? Une règle de vie, par exemple : « on ne se mouche pas à table » ou « on ne court pas en classe » ou « on ne roule pas à plus de 50 km/h en ville » ?

C’est d’abord une *limite* placée entre le permis et l’interdit. Pour le petit enfant, donc, c’est une entrave à la toute-puissance dont il rêve – et dont bien des adultes continuent d’ailleurs de rêver.

C’est une limite imposée à tous : le pronom personnel « on » – étymologiquement : *homo*, donc l’humain dans sa généralité – montre que chacune, chacun est censé s’y soumettre.

LE SENS DE LA RÈGLE

Et à quoi sert-elle, cette limite? Prenons une règle comme : « On ne jette pas ses déchets par terre. » L’adulte qui l’ordonne exige le respect d’une *valeur* : la propreté (et peut-être l’hygiène et l’esthétique du lieu).

Par contre, une règle comme « on ne court pas dans la salle de classe » est d’un autre ordre : il n’y a rien de mal à courir, c’est le lieu qui est inapproprié car contrevenant à un *besoin* de sécurité.

Dans le premier cas, il s’agit d’une limite *absolue* : c’est oui ou c’est non, blanc ou noir ; dans le second, d’une limite

relative : tout est question d'appréciation de la vitesse limite autorisée...

Dans les deux cas, on parle communément de *règle* ; pourtant, il serait sans doute sage de réserver ce terme au premier, et pour le second de parler simplement de *limites*, temporaires et souvent négociables.



La **règle** serait alors ce qui protège une **valeur**, la **limite** ce qui permet de remplir un **besoin**.

La satisfaction d'un besoin est généralement négociable dans ses modalités : j'ai faim, il va bien falloir y faire quelque chose. Mais je peux manger tout de suite ou plus tard, peu ou beaucoup, ceci ou cela... Par contre, le domaine des valeurs échappe aux négociations : on comprendrait mal qu'il soit interdit d'injurier à partir de midi, ou que jeter ses déchets par terre soit autorisé le mercredi, ou juste pour les mégots...

Il est extrêmement utile de distinguer ces deux notions. Prenons l'exemple d'un enseignant qui demande du silence. Que veut-il précisément ?

- S'il souhaite enseigner à ses élèves la *valeur* du silence, en ce qu'il permet, disons, la concentration, il pose là une *règle* et devra la faire respecter invariablement, chaque fois que ladite concentration est nécessaire au travail à effectuer.
- Si son motif est qu'il a ce jour-là mal à la tête, il n'a pas *besoin* de silence absolu : mais d'un « bruit limité ». Demain, il n'aura d'ailleurs plus mal à la tête et supportera davantage de bruit.

Une enseignante racontait combien elle s'était simplifiée la vie depuis qu'elle avait expliqué à ses élèves qu'elle ne demandait pas le silence tout le temps, mais pour des temps bien délimités et finalement assez brefs – consignes ou explications à donner, travaux écrits... ; qu'elle accepterait les chuchotements dans la plupart des autres moments ; et qu'il était même possible de parler à voix haute lors de certaines activités : discussions, travaux manuels, rangements... Depuis ces explications, écrivait-elle⁷, la prétendue règle du silence en classe avait cessé d'être un casse-tête quotidien...

RÈGLES PROCÉDURALES, RÈGLES D'USAGE

Je désire encore affiner ce qui précède. Je pense ici à des règles comme « on sort rapidement de classe à la fin des cours », « on laisse une marge de huit carrés sur le côté gauche de la feuille de devoir », « on fait son lit avant de partir à l'école ».

Bien sûr, on peut voir une *valeur* derrière chacune d'elles : par exemple, pour la première, la rapidité, pour les deux autres : le bon ordre. Mais n'est-ce pas un peu tiré par les cheveux ?

J'y vois plutôt l'indication d'une procédure, d'une manière de faire voulue – et dont la violation ne semble guère revêtir de gravité. Je désignerai donc ces « espèces de règles » par le terme *règles procédurales*.

Ces procédures relèvent parfois de nos us et coutumes : on se salue en se serrant la main, on ôte sa casquette en pénétrant dans une église, on ne tutoie pas un adulte inconnu... On peut alors également parler de *règles d'usage*. L'apprentissage de la politesse, par exemple, est entièrement de ce type.